

Caractéristiques indispensables :

Produit :

- Rigide
- Préhensible
- Diamètre de 4 cm - 5 cm
- Contrasté

Mise en œuvre :

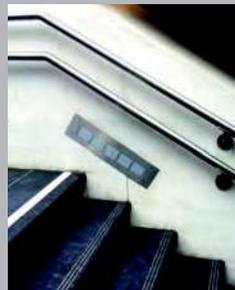
- Ininterrompue
- Distance par rapport au mur 3,5-5 cm
- Solidement fixées et rigides
- Fixations non-gênantes
- Double main-courante de chaque côté
- Prolongation de 40cm



✓ Main-courante centrale si escalier large



✓ Attache non gênante ✗ Attache gênante



✓ Dépassement main-courante

MOBILIER - MAIN COURANTE

POURQUOI ?

La présence de mains courantes est indispensable pour assurer aux PMR un appui, une stabilité et un guidage. Les mains courantes sont nécessaires dans les escaliers, les rampes, les couloirs, les ascenseurs, les escalators et les tapis roulants.

GENERALITES :

Produit :

- **Rigides** > ce qui permet d'assurer un appui stable
- Facilement **préhensibles** (bon profil et bon système d'attache de la main courante qui ne gêne pas le passage des doigts)
- **Diamètre de 4 cm minimum et de 5 cm maximum**, ce qui permet une préhension aisée
- **Contrastées** par rapport au support selon les normes de la fiche «signalétique »
- Pour les personnes déficientes visuelles, une signalétique en relief peut indiquer l'étage où on se trouve ; la personne a alors accès à l'information directement.

Mise en œuvre :

- **Ininterrompues** > ce qui permet de se tenir tout le long de l'escalier/rampe/couloir
- **Distance par rapport au mur entre 3,5 et 5 cm** > ce qui permet de ne pas se blesser les doigts
- **Solidement fixées et rigides** (résistance charge ponctuelle verticale et horizontale de min 1,7kN)
- Les fixations ne peuvent pas être gênantes pour le passage des mains

SPÉCIFICITÉS ESCALIERS :

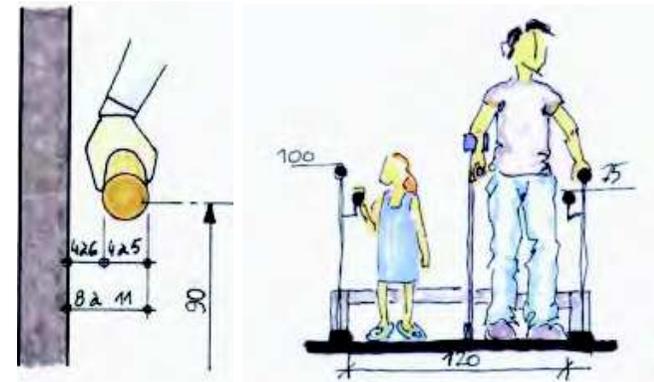
- **HT main courante de part et d'autre : à 2 hauteurs différentes**, afin de permettre aux personnes de petite taille et aux personnes de taille normale de s'aider de la main courante (HT 75 cm et 90 cm en Région wallonne / 65 cm et 90 cm, sauf sur les paliers à 75 et 100 cm en Région bruxelloise)
- **Prolongée de 40 cm par rapport à la 1ère et la dernière marche**, de façon à permettre aux personnes

aveugles, malvoyantes, marchant difficilement... de saisir la main courante avant d'entamer la montée ou la descente. Du côté du vide, elle sera prolongée jusqu'au sol.

- Si l'escalier a une largeur supérieure à 240 cm, il faudra dès lors ajouter une **main courante centrale**.

SPÉCIFICITÉS RAMPES :

- **HT main courante de part et d'autre : à 2 hauteurs différentes**, afin de permettre aux personnes de petite taille et aux personnes de taille normale de s'aider de la main courante (HT 75 cm et 90 cm en Région wallonne / 65 cm et 90 cm, sauf sur les paliers à 75 et 100 cm en Région bruxelloise)
- **Prolongée de 40 cm par rapport au début et à la fin de la rampe**, de façon à permettre aux personnes aveugles, malvoyantes, marchant difficilement... de saisir la main courante avant d'entamer la montée ou la descente. Du côté du vide, elle sera prolongée jusqu'au sol.



SPÉCIFICITÉS ASCENSEURS :

(voir fiche «aménagement ascenseur»)

NOTE SUR LES GARDE-CORPS :

- Doit permettre la **vue vers l'extérieur** pour une personne de petite taille ou en fauteuil roulant (les garde-corps vitrés ou ajourés répondent à cette exigence).
- Doit être de couleur **contrastée** par rapport au revêtement de sol ;